RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 24703
Numéro SIREN : 327 766 176
Nom ou dénomination : INTER ISOLATION

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2022 sous le numéro de dépôt 28456

INTER ISOLATION

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/03/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 002,30	2 002,30				
Fonds commercial	163 120,44		163 120,44	11,86	163 120,44	11,29
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	17 196,25	17 196,25				
Installations techniques, matériel & outillage industriels	49 041,30	46 833,46	2 207,84	0,16	2 918,54	0,20
Autres immobilisations corporelles	88 844,41	42 652,03	46 192,38	3,36	52 923,33	3,66
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	500,00		500,00	0,04	500,00	0,03
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	81 956,00		81 956,00	5,96	80 956,00	5,60
TOTAL (I)	***402 660,70***	***108 684,04***	***293 976,66***	21,37	***300 418,31***	20,79
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	15 992,81		15 992,81	1,16	19 018,16	1,32
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	16 000,00		16 000,00	1,16	4 010,40	0,28
Clients et comptes rattachés	420 540,92	7 057,11	413 483,81	30,06	904 386,31	62,57
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 390,35		1 390,35	0,10	2 656,99	0,18
. Personnel	1 479,78		1 479,78	0,11	63,23	0,00
. Organismes sociaux					3 247,00	0,22
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	40 622,79		40 622,79	2,95	64 690,95	4,48
. Autres	7 290,90		7 290,90	0,53	5 694,03	0,39
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 449,41	763,63	685,78	0,05	498,46	0,03
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	566 787,95		566 787,95	41,20	122 123,28	8,45
Charges constatées d'avance	18 008,00		18 008,00	1,31	18 543,00	1,28
TOTAL (II)	***1 089 562,91***	***7 820,74***	***1 081 742,17***	78,63	***1 144 931,81***	79,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***1 492 223,61***	***116 504,78***	***1 375 718,83***	100,00	***1 445 350,12***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 47 500,00)	**47 500,00**	3,45	**47 500,00**	3,29
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	4 750,00	0,35	4 750,00	0,33
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 521,03	0,18	66 961,29	4,63
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	***558 274,86***	40,58	***85 559,74***	5,92
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***613 045,89***	44,56	***204 771,03***	14,17
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	27 398,77	1,99	32 624,17	2,26
. Découverts, concours bancaires	1 753,22	0,13	1 135,05	0,08
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers			339 359,88	23,48
. Associés	39 750,34	2,89	38 950,82	2,69
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	322 139,35	23,42	551 682,17	38,17
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 106,24	0,08	6 133,72	0,42
. Organismes sociaux	99 292,55	7,22	83 027,01	5,74
. Etat, impôts sur les bénéfices	130 327,00	9,47		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	126 101,47	9,17	181 379,27	12,55
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	14 804,00	1,08	6 287,00	0,43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***762 672,94***	55,44	***1 240 579,09***	85,83
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***1 375 718,83***	100,00	***1 445 350,12***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois) Total	%	Exercice précédent 31/03/2020 (12 mois) Total	%	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	3 683 142,97		3 683 142,97	100,00	3 406 356,92	100,00	276 786	8,13
Chiffres d'Affaires Nets	**3 683 142,97**		**3 683 142,97**	100,00	**3 406 356,92**	100,00	**276 786**	8,13
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			24 381,79	0,66	2 974,24	0,09	21 407	719,80
Autres produits			128,59	0,00	67,90	0,00	61	91,04
Total des produits d'exploitation (I)			***3 707 653,35***	100,67	***3 409 399,06***	100,09	***298 254***	8,75
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			461 985,90	12,54	673 807,00	19,78	-211 822	-31,43
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			3 025,35	0,08	15 465,71	0,45	-12 440	-80,43
Autres achats et charges externes			1 645 736,69	44,68	1 638 315,19	48,10	7 421	0,45
Impôts, taxes et versements assimilés			35 879,33	0,97	22 865,90	0,67	13 014	56,92
Salaires et traitements			539 536,49	14,65	590 122,34	17,32	-50 586	-8,56
Charges sociales			318 704,20	8,65	345 798,70	10,15	-27 094	-7,83
Dotations aux amortissements sur immobilisations			12 709,57	0,35	4 301,88	0,13	8 408	195,49
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 203,73	0,03			1 203	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			1 260,80	0,03	261,90	0,01	999	382,76
Total des charges d'exploitation (II)			***3 020 042,06***	82,00	***3 290 938,62***	96,61	***-270 896***	-8,22
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**687 611,29**	18,67	**118 460,44**	3,48	**569 151**	480,46
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances			6,50	0,00	138,54	0,00	-132	-95,64
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges			187,32	0,01			187	N/S
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			***193,82***	0,01	***138,54***	0,00	***55***	39,86
Dotations financières aux amortissements et provisions					303,07	0,01	-303	-100,00
Intérêts et charges assimilées			11 917,96	0,32	15 478,65	0,45	-3 561	-23,00
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***11 917,96***	0,32	***15 781,72***	0,46	***-3 864***	-24,48
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-11 724,14**	-0,31	**-15 643,18**	-0,45	**3 919**	25,05
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**675 887,15**	18,35	**102 817,26**	3,02	**573 070**	557,37

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/03/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 168,84	0,44			16 168	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 083,33	0,06	-2 083	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***16 168,84***	0,44	***2 083,33***	0,06	***14 085***	676,19
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	207,13	0,01	17 257,52	0,51	-17 050	-98,79
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 083,33	0,06	-2 083	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***207,13***	0,01	***19 340,85***	0,57	***-19 133***	-98,92
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**15 961,71**	0,43	**-17 257,52**	-0,50	**33 218**	192,49
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	133 574,00	3,63			133 574	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	***3 724 016,01***	101,11	***3 411 620,93***	100,15	***312 396***	9,16
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***3 165 741,15***	85,95	***3 326 061,19***	97,64	***-160 320***	-4,81
RÉSULTAT NET	**558 274,86** *Bénéfice*	15,16	**85 559,74** *Bénéfice*	2,51	***472 715***	552,50
Dont Crédit-bail mobilier	21 387,07	0,58	13 842,71	0,41	7 545	54,51
Dont Crédit-bail immobilier						

ANNEXE

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/03/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 375 718,83 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 558 274,86 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

ANNEXE

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021 Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 / Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles amortissables sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue ou à titre exceptionnel sur 1 an pour les logiciels.

La valorisation du fonds commercial fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Lorsque la valeur d'inventaire des autres immobilisations incorporelles est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 / Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

3 / Stocks de marchandises et approvisionnements :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4 / Travaux en cours :

Les travaux en cours sont valorisés selon la méthode de l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats.

Le résultat est constaté en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (rapport entre les coûts des travaux et services exécutés à la date de la clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat). Ce pourcentage permet de mesurer de façon fiable, selon la nature, les travaux ou services exécutés et acceptés.

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Par travaux et services exécutés et acceptés, il y a lieu d'entendre ceux qui peuvent être considérés comme entrant, avec une certitude raisonnable, dans les conditions d'acceptation prévues par le contrat.

Les coûts des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat sont valorisés en fonction des coûts de ces derniers, coûts qui comprennent les consommations et les charges directes de production. Les coûts liés à la sous-activité et les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la société n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, aucun profit n'est dégagé.

Lorsque le résultat à terminaison est négatif, la perte globale probable est provisionnée, sous déduction des pertes éventuellement déjà comptabilisées.

5 / Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

6 / Evaluation des créances et méthodes de calcul des provisions :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances irrécouvrables quant à elles, sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

2.2 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Impact sur l'activité de l'entreprise sans incertitude significative sur la capacité à poursuivre l'exploitation :

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.

Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, a des impacts significatifs sur notre activité sur l'exercice.

Ces impacts sont présentés par nature d'évènement et leurs conséquences sur les postes du bilan et/ou du compte de résultat :

La société a fermé ses locaux durant le premier confinement de mi-mars à mi-mai 2020

- Conséquences principales sur les postes du bilan et du compte de résultat :
- aucune dépréciation d'actif n'a été constatée ;
- la société bénéficie de l'activité partielle depuis mars 2020 et les indemnités perçues sur l'exercice représentent 16 687 €en diminution des salaires.

- Conséquences financières de la pandémie la société a:

 - reporté les échéances d'emprunts de 6 mois.

ANNEXE

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021 Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 163 120

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	*163 120*		*163 120*	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	*163 120*		*163 120*	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 402 661

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*165 123*			*165 123*
Immobilisations corporelles	*149 814*	*5 268*		*155 082*
Immobilisations financières	*81 456*	*1 000*		*82 456*
TOTAL	*396 393*	*6 268*		*402 661*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 108 684

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*2 002*			*2 002*
Immobilisations corporelles	*93 972*	*12 710*		*106 682*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*95 974*	*12 710*		*108 684*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concessions, brevets, licences	*2 002*	*2 002*	*0*	*1 an*
Fonds commercial	*163 120*	*0*	*163 120*	*Non amortiss.*
Insta. agenct des constructions	*17 196*	*17 196*	*0*	*de 10 à 20 ans*
Matériels et outillages	*49 041*	*46 833*	*2 208*	*de 3 à 7 ans*
Insta. des agencmt divers	*26 798*	*23 424*	*3 375*	*de 5 à 10 ans*
Matériel de transport	*55 771*	*16 165*	*39 606*	*de 1 à 4 ans*
Mat bureau et informatique	*5 040*	*2 198*	*2 842*	*de 3 à 4 ans*
Mobilier	*1 235*	*865*	*370*	*de 8 à 10 ans*
TOTAL	*320 205*	*108 684*	*211 521*	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Etat des créances = 571 289

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*81 956*		*81 956*
Actif circulant & charges d'avance	*489 333*	*480 704*	*8 629*
TOTAL	*571 289*	*480 704*	*90 585*

3.4 - Provisions pour dépréciation = 7 821

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	*7 074*	*1 203*	*1 221*		*7 057*
Comptes financiers	*951*		*187*		*764*
Total	*8 025*	*1 203*	*1 408*		*7 821*

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 24 183

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*23 329*
Autres créances	*854*
Disponibilités	
TOTAL	*24 183*

3.6 - Charges constatées d'avance = 18 008

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021 Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 47 500

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*380*	*125,00*	*47 500*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*400*	*125,00*	*47 500*

4.2 - Etat des dettes = 762 673

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*29 152*	*9 837*	*19 315*	
Dettes financières diverses	*39 750*	*39 750*		
Fournisseurs	*322 139*	*322 139*		
Dettes fiscales & sociales	*371 631*	*371 631*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*762 673*	*743 358*	*19 315*	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 30 008

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*1 764*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*15 399*
Dettes fiscales & sociales	*12 845*
Autres dettes	
TOTAL	*30 008*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 3 683 143

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production de travaux	*3 682 630*	*99,99 %*
Produits des activités annexes	*513*	*0,01 %*
TOTAL	*3 683 143*	*100,00 %*

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*4 000*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*4 000*

6.3 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres		
Agents de maitrise & techniciens	*1*	
Employés	*2*	
Ouvriers	*12*	
Apprentis sous contrat		
TOTAL	*15*	*0*

6.4 - Engagements donnés = 68 330

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	*68 330*
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	*68 330*

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL

7.1 - Tableaux financiers relatifs aux Crédits-Bails en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			*30 867*	*30 867*
Montants de l'exercice			*21 416*	*21 416*
Sous-total			*52 283*	*52 283*

7 - INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT BAIL (suite)

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			*26 898*	*26 898*
Entre 1 et 5 ans			*42 311*	*42 311*
A plus de 5 ans				
Sous-total			*69 209*	*69 209*

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A moinsd'un an				
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans			*5 613*	*5 613*
A plus de 5 ans				
Sous-total			*5 613*	*5 613*

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL			*127 105*	*127 105*

7.2 - Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine			*121 854*	*121 854*
Cumuls des dotations antérieures			*18 237*	*18 237*
Dotations de l'exercice			*25 802*	*25 802*
Valeur nette comptable			*77 815*	*77 815*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 24 183

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	23 329
Clients - factures à établir	23 329
Autres créances :	854
Prov ta à recevoir	854
TOTAL	24 183

8.2 - Charges constatées d'avance = 18 008

Charges constatées d'avance	Montant
Médecine du travail d'avance	1 394
Assurance d'avance	13 961
Leasing d'avance	338
Logiciel d'avance	567
Maint. logiciel d'avance	378
Maintenance incendie d'avance	43
Location d'avance	1 327
TOTAL	18 008

8.3 - Charges à payer = 30 008

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	1 764
Intérêts courus à payer	11
Intérêts bancaires à payer	1 753
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	15 399
Electricité à payer	860
Cac à payer	14 400
Location de matériel à payer	139
Dettes fiscales et sociales :	12 845
Cfe et cvae à payer	8 466
Taxe foncière à payer	1 529
Tvts à payer	1 368
Formation continue à payer	1 482
TOTAL	30 008

INTER ISOLATION

S.A.S. au capital de 47 500,00 Euros

Siège social :
16 Rue Paul Déroulède
94 100 Saint-Maur-des-Fossés

R.C.S : 327 766 176

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an 2021,
Le 30 septembre,
A 14h00,

Les associés de la société INTER ISOLATION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 16 rue Paul Déroulède - 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Sont présents et ont signé la feuille de présence :

- Société MAGELLAN 20 Actions
- Société CPLG184 Actions
- Société PG PARTICIPATIONS..... 176 Actions

TOTAL 380 Actions

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal Garcia, Président de la Société.

Le cabinet LECHARTIER représenté par Monsieur SERIEGES, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminée dans les statuts, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée constituée.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des actionnaires ;
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- La feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés) ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2021 ;
- Le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 9 855,00 Euros.

L'Assemblée Générale approuve également la position des comptes courants créditeurs des associés au 31/03/2021 telle qu'elle a été évoquée dans le rapport de gestion et qui se décompose comme suit :

NR

- 443,05 Euros pour Monsieur Pascal GARCIA,
- 39 307,29 Euros pour la Société CPLG.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 558 274,86 euros de la manière suivante :

- A titre de dividendes, pour un montant de 500 080,00 Euros,
- Aux autres réserves, pour un montant de 58 194.86 Euros.

Compte tenu de cette résolution, le dividende unitaire s'élève à 1 316,00 Euros et pourra être distribué à compter de ce jour, et le solde du compte autres réserves s'élève à 60 715,89 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Dates de clôture	***Revenus éligibles à l'abattement de 40%***		***Revenus non éligibles à l'abattement***
	Dividendes	***Autres revenus distribués***	
31/03/2020	150 000,00 €	Néant	Néant
31/03/2019	Néant	Néant	Néant
31/03/2018	Néant	Néant	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions nouvellement conclues.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part le ou les actionnaires intéressés, conformément à la loi, a été approuvée à l'unanimité des autres actionnaires présents ou représenté.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé au Président, Monsieur Pascal GARCIA, qui s'est élevée à un montant de 93 432,94 euros ainsi que la prise en charges des cotisations obligatoires et facultatives concernant cette rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision du 31 décembre 2020 fixant la rémunération brute maximale annuelle du Président à 100 000,00 Euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement et de la prise en charges des cotisations obligatoires et facultatives de ce dernier, les cotisations facultatives patronales ne pouvant cependant dépasser 15 % du salaire brut versé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les tous les associés présents.

Société MAGELLAN
Représentée par son Président
Monsieur MARQUES Louis

.....

Société CPLG
Représentée par sa Présidente
Madame Nathalie RICHARD
Elle-même représentée par
Monsieur MARQUES Louis

.....

Société PG PARTICIPATIONS
Représentée par son Président
Monsieur GARCIA Pascal

.....

NR

INTER ISOLATION

S.A.S. au capital de 47 500,00 Euros

Siège social :
16 Rue Paul Déroulède
94 100 Saint-Maur-des-Fossés

R.C.S : 327 766 176

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/03/2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de cette Assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31/03/2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 683 142,97 euros contre 3 406 356,92 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 8,13%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 24 510,38 euros contre 3 042,14 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 705,75%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 020 042,06 euros contre 3 290 938,62 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,23%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 687 611,29 euros contre 118 460,44 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 480,46%.

Impact de la pandémie due au Coronavirus (covid-19)

La pandémie de COVID-19 ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021 et n'impactait pas les comptes clos le 31 Mars 2020.

Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat ont été comptabilisés et évalués sans conséquences particulières significatives autres que celles détaillées ci-dessous concernant cet évènement ne compromettant pas à ce jour la continuité d'exploitation de la société.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.

Cette situation extrêmement volatile et évolutive, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation, a des impacts significatifs sur notre activité en 2021.

Ces impacts sont présentés par nature d'évènement et leurs conséquences sur les postes du bilan et/ou du compte de résultat :

La société a fermé ses locaux durant le premier confinement de mi-mars à mi-mai 2020

Conséquences principales sur les postes du bilan et du compte de résultat :

- Aucune dépréciation d'actif n'a été constatée.
- La société a bénéficié de l'activité partielle depuis mars 2020 et les indemnités comptabilisées sur 2020/2021 représentent 16 687 € en diminution des salaires.

Autres conséquences de la pandémie la société à :

- Reporté les échéances d'emprunts de 6 mois.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 mars 2021, date de clôture de l'exercice, l'épidémie de Covid-19 perturbe toujours l'activité de la Société, avec une durée encore indéterminée au jour de la rédaction du présent rapport.

La survenance d'aucun autre événement important n'est à signaler.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous prévoyons d'accroître notre résultat d'exploitation en :

- Continuant nos efforts pour développer notre chiffre d'affaires et notamment en recherchant de nouveaux clients,
- En limitant nos charges de structure en veillant au maintien de ses dernières à un niveau approprié.

Nous espérons également qu'en 2021/2022 notre résultat sera fortement bénéficiaire.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 683 142,97 euros contre 3 406 356,92 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 24 510,38 euros contre 3 042,14 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 020 042,06 euros contre 3 290 938,62 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les achats nets de matières premières et autres approvisionnements ressortent à 465 011,25 Euros au 31/03/2021, contre 689 272,71 Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres achats et charges externes ressortent à 1 645 736,69 Euros au 31/03/2021 contre 1 638 315,19 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 35 879,33 Euros au 31/03/2021 contre 22 865,90 Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 539 536,49 Euros au 31/03/2021 contre 590 122,34 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 318 704,20 Euros au 31/03/2021 et 345 798,70 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 13 913,30 Euros au 31/03/2021 contre 4 301,88 Euros pour l'exercice précédent.
- Les autres charges ressortent à 1 260,80 euros contre 261,90 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -11 724,14 Euros, contre -15 643,18 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 15 961,71 Euros au 31/03/2021, contre – 17 257,52 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 558 274,86 Euros contre un bénéfice de 85 559,74 Euros au titre du précédent exercice.

Examen du bilan actif et passif

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 402 660,70 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 108 684,04 Euros, soit un montant net de 293 976,66 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 300 418,31 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 15 992,81 Euros, contre 19 018,16 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 1 047 741,96 Euros, contre 1 107 370,65 Euros pour l'exercice précédent.
- Les charges constatées sont de 18 008,00 Euros, contre 18 543,00 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à 613 045,89 Euros, contre 204 771,03 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 762 672,94 Euros contre 1 240 579,09 Euros l'année précédente.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, II du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	FOURNISSEURS					
	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures **reçues** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	66					83
Montant total des factures concernées (TTC)	230 495,11 €	42 501,8	11 369,5	11 640,10 €	9 685,45 €	75 196,85 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	10,00%	1,84%	0,49%	0,50%	0,42%	3,26%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : Comptant à 60 jours. - Délais légaux (préciser)					
Total	ACHATS TTC * : 2 306 050,89					
	*Les achats concernent les postes des comptes 6 à 629 retraités des FNP, AAR et CCA, et additionnés de la TVA déductible indiqué sur la liasse fiscale					

	CLIENTS					
	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures **émises** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	21					109
Montant total des factures concernées (TTC)	203 515,07 €	23 727,23 €	7 700,29 €	5 607,70 €	148 032,89 €	185 068,11 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	4,66%	0,54%	0,18%	0,13%	3,39%	4,24%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 à 60 jours - Délais légaux (préciser)					
Total :	VENTES TTC * : 4 367 396,37					
	*Les ventes concernent les postes des comptes 7 à 709 retraités des FAE, AAE et PCA, et additionnés de la TVA collectée indiquée sur la liasse fiscale.					

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 558 274,86 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 de la manière suivante :

- A titre de dividendes, pour un montant de 500 080,00 Euros,
- Aux autres réserves, pour un montant de 58 194.86 Euros.

Compte tenu de cette résolution, le dividende unitaire s'élèverait à 1 316,00 Euros, et le solde du compte autres réserves s'élèverait à 60 715,89 Euros.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Dates de clôture	*Revenus éligibles à l'abattement de 40%*		*Revenus non éligibles à l'abattement*
	Dividendes	*Autres revenus distribués*	
31/03/2020	150 000,00 €	Néant	Néant
31/03/2019	Néant	Néant	Néant
31/03/2018	Néant	Néant	Néant

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code s'élèvent sur l'exercice à 9 855,00 euros.

CONVENTIONS COURANTES

Nous vous informons que la Société, dans le cadre de son activité, a recours à la sous-traitance, notamment avec ses associés. Les opérations ont été conclues de façons normales et objectives.

La société a également supporté des charges suivantes :

- 186 444,3 Euros de sous-traitance facturés par la Société SMA,

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

RAPPEL DE LA POSITION DES COMPTES COURANTS DES ASSOCIES

Certains des associés détiennent un compte courant dont le solde est créditeur au 31/03/2021.

Leurs montants s'élèvent à :

- 443,05 Euros pour Monsieur Pascal GARCIA,
- 39 307,29 Euros pour la Société CPLG

ACTIONNARIAT SALARIE

La participation des salariés au 31 mars 2021 est nulle.

Il n'existe à ce jour ni au sein de la société, ni au sein de la société contrôlant la société au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce de plan d'épargne d'entreprise.

Il n'existe à ce jour aucun plan d'option et de souscription d'actions.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

- Le mandat du président Monsieur GARCIA Pascal lui a été donné pour une durée indéterminée.

- Les mandats des commissaires aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024

REMUNERATION DU PRESIDENT

Monsieur Pascal GARCIA, Président de la Société, a perçu sur l'exercice clos au 31/03/2021 une rémunération brute de 93 432,94 Euros.

Nous vous rappelons que la rémunération maximale annuelle de Monsieur Pascal Garcia, Président de la société, a été statuée lors de la précédente assemblée générale qui s'est tenue le 31 décembre 2020 et qu'elle a été fixée à compter du 1er janvier 2020 à 100 000,00 Euros, ainsi que pour les exercices suivants. Nous vous proposons de maintenir cette rémunération et le paiement des cotisations sociales concernant cette rémunération dans les mêmes conditions.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Le 15 septembre 2021

Le Président, M GARCIA Pascal

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 250.000 €
-
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
-
SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS
-
☎ : 01.42.06.32.68
Fax : 09.72.25.60.20

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00040

Site Internet: http://www.lechartier.fr
E-Mail : serieges.patrick@lechartier.fr

INTER ISOLATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2021

INTER ISOLATION

S.A.S. au capital de 47.500,00 Euros
16 Rue Paul Déroulède
94 100 Saint-Maur-des-Fossés
R.C.S : 327 766 176

LECHARTIER
Commissariat aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE

A l'associé,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société INTER ISOLATION relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 15 juillet 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire lie au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes compte tenu de ce contexte de crise sanitaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le Président de la société nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter des ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, sue celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'un incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 10 septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes

SAS LECHARTIER



P. SERIEGES